



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier pédagogique 2023 **Non au harcèlement**

« Si le jeu blesse, il faut que ça cesse »

Cycle 3, cycle 4 et lycée



NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Le harcèlement est un fléau qui frappe des centaines de milliers d'élèves chaque année, avec parfois des conséquences dramatiques. Dès ma nomination en tant que ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, j'en ai fait une priorité absolue.

Parce que le harcèlement est une violence, parce qu'il est un refus de la différence de l'autre, parce qu'il fait de l'école un enfer pour beaucoup trop d'élèves dans notre pays, le harcèlement doit cesser. Il faut en finir avec la souffrance à l'école.

Le harcèlement doit donc être combattu à tous les niveaux de notre institution, avec un objectif clair : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

Pour cela, nous voulons mettre l'écoute au cœur de notre stratégie, car parler et écouter, c'est déjà résister. À partir du 9 novembre prochain, se tiendra la journée nationale Non au harcèlement. Ce jour-là, deux heures seront banalisées afin que chaque écolier, chaque collégien, chaque lycéen puisse être sensibilisé au phénomène du harcèlement et à ses conséquences. Pour la première fois, tous les élèves, du CE2 à la terminale, seront invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation pour faciliter la détection de situations de harcèlement. Cette écoute permettra d'identifier le mal, d'en mesurer l'ampleur et de détecter les situations qui restaient jusque-là sans réponse.

Pour animer cette séance, les professeurs pourront notamment s'appuyer sur un clip vidéo pédagogique, tourné avec les élèves du collège Françoise-Seligmann (académie de Paris), lauréats du prix Non au harcèlement 2023. Ce film de sensibilisation, intitulé « Si le jeu blesse, il faut que ça cesse », propose aux élèves de travailler à la fois sur les émotions des victimes, le rôle déterminant des témoins et la notion de « jeu » souvent invoquée par les auteurs. Il s'adresse particulièrement aux élèves de cycle 3 et plus.

Parce que la prévention doit démarrer dès les plus petites classes, nous avons également voulu produire cette année une ressource supplémentaire à l'attention des élèves de maternelle et de cycle 2, à partir de la vidéo réalisée par les élèves de CE1 de l'école Massillargues d'Avignon (académie d'Aix-Marseille). Une fiche pédagogique est disponible sur la plateforme Phare, accessible à tous les personnels de l'éducation nationale.

Ce livret vous permettra d'utiliser au mieux ces ressources.

Une page de silence et de souffrance est en train de se tourner. Une scolarité sans harcèlement, une scolarité sereine et confiante, est un droit. J'en suis le garant, mais notre responsabilité et notre devoir sont collectifs.

Je vous remercie chaleureusement de vous associer à moi dans cette lutte. Ensemble, grâce à vous, aux élèves et aux parents, nous allons vaincre le harcèlement. Vous pouvez compter sur moi, autant que je compte sur vous.

Gabriel Attal

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SOMMAIRE



LE CLIP VU PAR LA RÉALISATRICE LAËTITIA BERTHEUIL	3
--	----------

REPÈRES

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire	7
---	----------

100 % PRÉVENTION

Prévenir le cyberharcèlement à l'école	9
--	----------

100 % DÉTECTION

Écouter les victimes : trois questions à Samuel Comblez	11
---	-----------

100 % SOLUTIONS

Référents harcèlement : priorité au lien école-familles	13
Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?	15

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Animation d'une séance de sensibilisation autour du film	16
Pistes pédagogiques	17

RESSOURCES	19
-------------------------	-----------

LE CLIP VU PAR LA RÉALISATRICE LAËTITIA BERTHEUIL



Laëtitia Bertheuil est scénariste et réalisatrice.

Elle débute en 2015 sur YouTube à la création des chaînes *Cover Garden* et *Rose Carpet*. Elle en assure la direction artistique, écrit et réalise les vidéos des deux collectifs. Par la suite, elle prend également la direction d'un média féministe 100 % Instagram, *WondHer*.

Aujourd'hui responsable éditoriale à la fiction d'M6, elle continue en parallèle de produire des contenus pour les réseaux sociaux, qu'elle considère être un outil et un terrain de jeu inégalé pour créer et partager. Depuis 2016, elle écrit et réalise les spots annuels de sensibilisation pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en collaboration avec les élèves lauréats du jury des professionnels de la communication du prix Non au harcèlement.

Si le jeu blesse, il faut que ça cesse

Scénario

Inspiré du prix coup de cœur des professionnels de la communication 2023, réalisé par les élèves du collège Françoise-Seligmann à Paris.

Synopsis

Il est 20 h 30. Anaïs lit tranquillement un manga dans son lit, Romy se brosse les dents, Ousmane bricole sur son drone, Lauren rentre du basket, Victor joue avec son Rubik's Cube, Léa dessine et Enzo finit de manger. C'est le moment que choisit Izïa, qui regarde la TV avec ses parents, pour leur envoyer un message sur le groupe de classe de la 5^e3. Elle leur propose un jeu. Sans trop savoir de quoi il s'agit, tous acceptent. Izïa commence. Il s'agit du jeu de la bombe virtuelle. Celui qui se fait insulter doit insulter quelqu'un d'autre le plus vite possible. Le risque s'il attend trop ? Que « la bombe explose ». Alors que les insultes s'enchaînent, le malaise devient de plus en plus palpable. Jusqu'à ce qu'Anaïs, sonnée, ne se trouve plus en capacité de répondre. Une question est alors adressée au spectateur : « Et toi, que ferais-tu ? » Deux choix sont proposés et explorés l'un après l'autre.

PREMIÈRE PARTIE

La première partie du clip correspond à un court-métrage en décor réel.

On est en fin de journée,

le soleil est couché, à la froideur de la lune s'oppose la chaleur des lumières d'intérieur. Une musique douce accompagne des activités plaisantes : lire, jouer, bricoler...

Les plans sont plutôt larges, les personnages sont entourés par des présences, que ce soit à l'image ou en ambiance sonore.

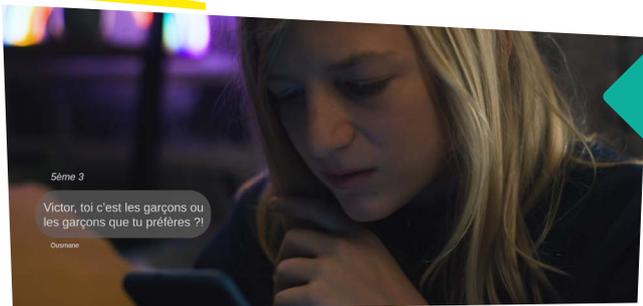


Au même moment,

tous les téléphones se mettent à vibrer ou à sonner. Instantanément, la musique change pour signaler au spectateur que quelque chose de potentiellement inquiétant va se produire.

Alors que les élèves concentrent leur attention sur la conversation de classe, les plans se resserrent, les isolant petit à petit du décor.

Dès qu'Izïa démarre le jeu et que les élèves comprennent en quoi il consiste, la musique, qui était jusque-là dans le registre du suspense, bascule dans une ambiance franchement inquiétante, et les visages se crispent.

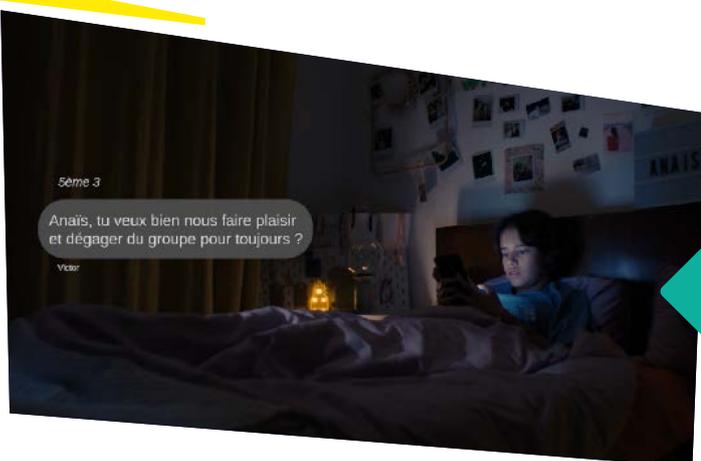


Les insultes s'enchaînent à un rythme soutenu jusqu'à ce que Victor reçoive un message à caractère homophobe.

Pendant quelques secondes, les échanges de messages sont suspendus et les très gros plans sur les visages sidérés se succèdent.



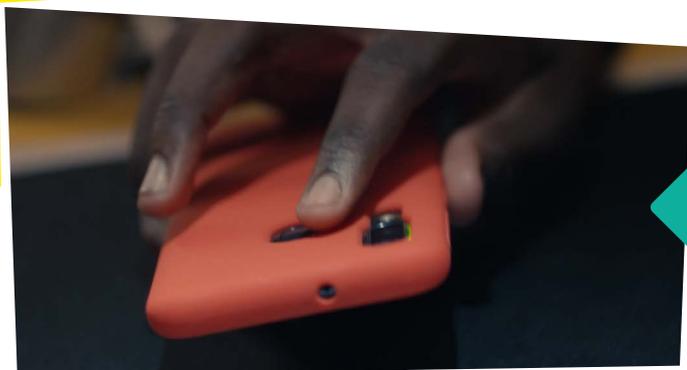
Jusqu'à ce que Victor se reprenne et envoie lui aussi une insulte à Anaïs. Après un rétrécissement progressif des cadres grâce au découpage puis au montage à la suite de cette ultime insulte, un mouvement rapide de caméra cherche à faire ressentir au spectateur le vertige éprouvé par Anaïs lors de la réception du message. On part d'un plan d'ensemble et, en quelques centièmes de seconde grâce à un travelling avant, on se retrouve pratiquement sur un plan rapproché poitrine.



Un très gros plan du visage d'Anaïs nous permet d'être au plus proche de son émotion. On entend un 1 000 hertz, qui évoque une sorte de « KO technique ». Et, alors que jusqu'à présent les incrustations étaient utilisées de façon presque neutre pour informer les spectateurs des messages échangés par les élèves, deux mots se détachent puis grossissent jusqu'au flou. On vient ainsi briser la grammaire établie depuis le début de la vidéo pour signifier la subjectivité de la lecture du message par Anaïs.



L'une des élèves réagit immédiatement. Elle décide de briser la règle tacite en envoyant un message vocal. Elle propose tout simplement d'arrêter le jeu.



On peut alors déduire, puisque le jeu s'interrompt, qu'il n'aura dans ce cas pas de gros retentissement sur le groupe. Mais les deux derniers plans sur l'instigatrice du jeu et Anaïs suggèrent qu'un tel climat d'intimidation n'est jamais tout à fait sans conséquences.



Tous les élèves, après un moment de réflexion, reposent leur téléphone. Les gros plans sur les téléphones qu'ils abandonnent s'enchaînent pour appuyer la fin immédiate de la conversation.



DEUXIÈME PARTIE

La seconde partie de la vidéo se présente comme une issue à choix multiples proposés au spectateur.

Choix 1 : « Je ne fais rien »

En sélectionnant le premier choix, on découvre grâce à une succession d'interviews les raisons pour lesquelles les élèves ont décidé de ne rien faire et les conséquences de leur choix.



Les prises de parole courtes se succèdent et les élèves expliquent n'avoir rien fait pour des raisons qui leur semblent différentes et personnelles. La phrase d'Izia sur la présence de 28 élèves sur le groupe de classe – et donc de 28 élèves à n'avoir « rien dit » – vient relier l'ensemble de ces raisons. C'est **l'effet du témoin** : la responsabilité est dispersée, donc aucun des élèves n'intervient. La probabilité d'aide est inversement proportionnelle au nombre de témoins présents.

D'Anaïs, on n'aperçoit que le regard en gros plan et en très gros plan. On la voit furtivement, comme un souvenir douloureux et parcellaire. Rien de plus n'est dit par les autres élèves sur ce qu'il est advenu d'elle, si ce n'est qu'ils regrettent.





Une phrase vient questionner la limite à essayer de lire l'autre avec pour seul référentiel notre propre expérience. Léa se justifie : « Moi, on m'a insultée et ça ne m'a rien fait. Mais elle, on a tous pensé que c'était la même chose, mais finalement non... » On n'est pas tous égaux devant les insultes.

Le spectateur se voit offrir la possibilité de retenter sa chance.

Choix 2 : « J'en parle à un adulte »

Une élève, Lauren, décide dès le lendemain d'inciter Anaïs à en parler à un adulte. Anaïs refuse mais, voyant le harcèlement s'installer, Lauren revient à la charge. Anaïs apparaît enfin à l'image et témoigne. Elle évoque les raisons pour lesquelles elle n'osait pas parler.



Les témoignages d'élèves relatant la prise en charge par le CPE et la principale s'enchaînent. Ce sont les mêmes élèves que ceux que l'on avait découverts dans la version précédente, mais l'issue semble cette fois bien plus légère et heureuse pour chacun, tant dans la teneur de leurs propos que dans leurs attitudes corporelles.

LE TROMBINOSCOPE DU CLIP



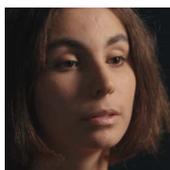
Anaïs



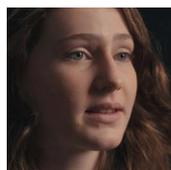
Enzo



Izia



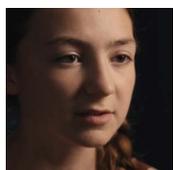
Lauren



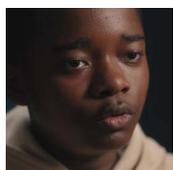
Léa



Maya



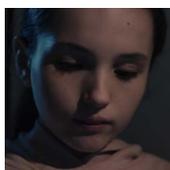
Océane



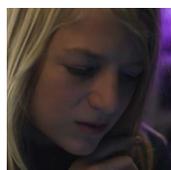
Ousmane



Romane



Romy



Victor

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

La lutte contre le harcèlement à l'école est la grande cause de l'année scolaire 2023-2024. Elle fait l'objet d'un plan interministériel présenté le 27 septembre 2023 par la Première ministre. Plusieurs mesures sont mises en place ou amplifiées à l'école, mais aussi dans les domaines du sport, du numérique, de la sécurité (police, gendarmerie), de la justice et de la santé pour améliorer la réponse de l'État face à ce phénomène. Le plan prévoit notamment la mise en place du programme Phare dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires publics et affiche trois objectifs clairs : **100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.**

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES ?

Le harcèlement est défini comme étant **une violence répétée** qui peut être verbale, physique ou psychologique. Il a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. **Trois dimensions importantes** permettent de distinguer le harcèlement des autres formes de comportement violent :

- le **rapport de force** entre la victime et l'auteur ou les auteurs ;
- la **fréquence** des violences ;
- la **nature** des agressions.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le **cyberharcèlement**.

LES MÉCANISMES DU HARCÈLEMENT

Plusieurs acteurs et éléments vont favoriser la dynamique du harcèlement :

- **L'élève auteur** gère sa propre fragilité psychique en instaurant une dynamique relationnelle de domination agressive.
- **L'élève victime** se sent démuni et ne trouve pas d'issue à la situation.
- **Les élèves témoins** ne réagissent pas parce qu'ils n'ont pas pris la mesure de la situation, ou parce qu'ils craignent de devenir cibles à leur tour. Leur passivité légitime la situation tant aux yeux de l'élève victime que de l'élève harceleur.
- **La différence** peut être un prétexte au déclenchement d'une situation de harcèlement. Cette différence peut être relative (nouvel élève, bon élève, fragilité passagère due à une situation familiale sensible, puberté précoce ou tardive, appareil dentaire, etc.) ou absolue (pathologie, trouble, hypersensibilité, etc.).

Pourquoi le harcèlement est-il si difficile à déceler ?

- Une **situation de harcèlement** peut surgir au sein d'un groupe d'amis et dans des lieux éloignés du regard des adultes.
- Les lieux qui sont **hors du regard des adultes** sont plus propices au développement des situations de harcèlement : toilettes, recoins des cours de récréation, réseaux sociaux, couloirs, abords de l'école ou de l'établissement, bus scolaire, etc.

QUE DIT LA LOI ?

« Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du Code pénal. Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement. »

Extrait de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire

LES CONSÉQUENCES

Chacun des acteurs du harcèlement est exposé à de multiples conséquences à court, moyen ou long terme. Elles peuvent être **graves et multiples** :

- décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25 % de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes **sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent** : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

UN NUMÉRO D'APPEL GRATUIT

Opéré par l'association e-Enfance, le **3018** devient le numéro national unique de signalement des situations de harcèlement et cyberharcèlement entre élèves.

Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :

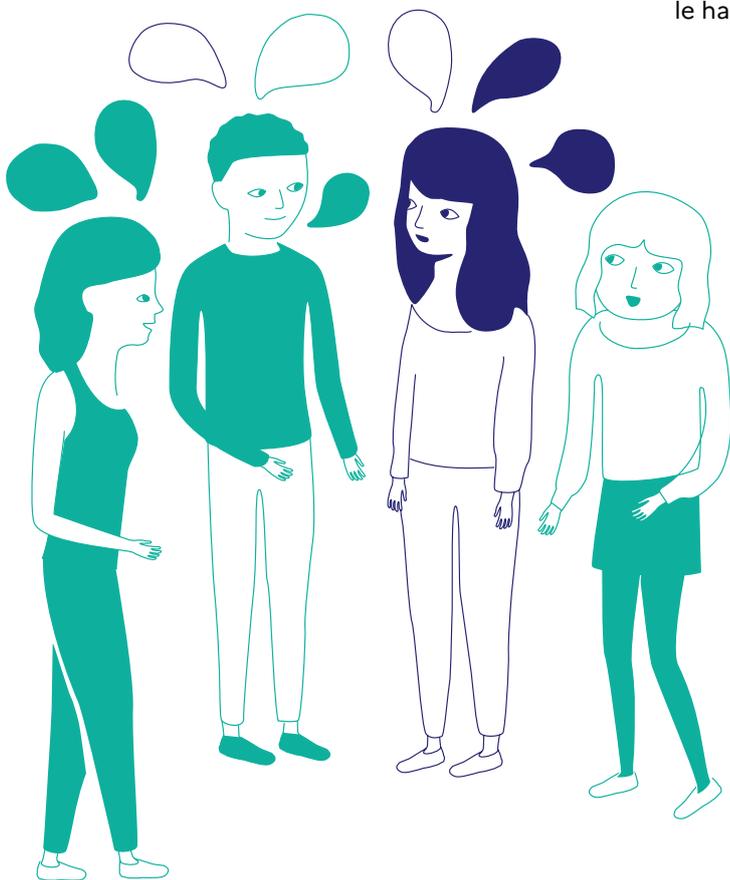
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national



Au téléphone, des intervenants formés procurent des conseils aux victimes, parents ou témoins d'une situation de harcèlement à l'école et peuvent transmettre les situations de harcèlement par une application sécurisée aux référents académiques et départementaux de l'éducation nationale, qui vont les prendre en charge et s'assurer qu'une solution soit trouvée.

Ce numéro d'appel, gratuit et confidentiel, est accessible 7 jours sur 7 de 9 heures à 23 heures.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le parcours M@gistère d'autoformation des personnels de l'éducation nationale, « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école ».



PRÉVENIR LE CYBERHARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Le phénomène de cyberharcèlement est de plus en plus fréquent et s'est amplifié avec l'évolution des nouvelles technologies. Le harcèlement, autrefois cantonné à l'école, se poursuit également hors du cadre scolaire et hors temps scolaire, notamment sur les différents réseaux sociaux.

UN PHÉNOMÈNE D'AMPLEUR QUI IMPACTE LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le cyberharcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Il peut prendre la forme, par exemple, de moqueries ou de menaces en ligne, de publication de photos ou de contenus montrant un élève en mauvaise posture, ou encore de sexting non consenti.

L'anonymat, la viralité, la solitude des victimes derrière leur écran sont des caractéristiques particulières du cyberharcèlement qui entraînent des conséquences pouvant être d'une gravité particulière.

En 2022, 21,1 % des collégiens déclarent avoir été victimes au moins une fois durant l'année scolaire d'injures, moqueries, insultes, surnoms désagréables, humiliations par téléphone ou sur Internet (Note d'Information n° 23.07, Depp). 8,8 % des collégiens déclarent avoir été victimes au moins une fois de diffusion de rumeurs, de photos, de vidéos humiliantes sur Internet.

ÉDUCER POUR PRÉVENIR

La prévention du cyberharcèlement passe d'abord par la formation des adultes et des élèves. Le programme Phare met à disposition des personnels de nombreuses ressources qui permettront de sensibiliser la communauté éducative sur le phénomène du cyberharcèlement. L'atelier parents peut être mobilisé sur cette thématique. **Le Safer Internet Day**, qui est l'un des temps forts du programme Phare, est un temps dédié aux bonnes pratiques numériques (voir encadré). Au cours de l'année scolaire, de nombreuses autres occasions de sensibiliser les élèves peuvent être investies :

- Les élèves bénéficient dès l'école élémentaire de **l'éducation aux médias et à l'information (EMI)**. Ces cours consistent à développer leur esprit critique et à leur permettre d'agir de manière éclairée pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.
- La **plateforme PIX** est une plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques pour permettre aux élèves de faire face aux enjeux d'éducation au numérique. Généralisé à la rentrée 2023, avec un caractère obligatoire prévu pour la rentrée 2024, le parcours PIX pour les 6^e permet aux élèves d'être sensibilisés à la lutte contre le cyberharcèlement, les discours de haine et les contenus illicites en ligne.
- Le **prix Non au harcèlement**, organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE, a pour objectif de donner la parole aux élèves du CP à la terminale pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication dans leur établissement. Il comprend une catégorie « lutte contre le cyberharcèlement », qui invite les jeunes à réaliser une vidéo de sensibilisation sur cette thématique.
- Copiloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et [cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) (groupement d'intérêt public Action contre la cybermalveillance, GIP Acyma), le **Cybermoi/s**, mois européen de la cybersécurité (en octobre), est un moment dédié à la sensibilisation aux enjeux liés à la cybersécurité. À l'école, il invite en particulier à sensibiliser et former les élèves aux menaces liées à la cybersécurité et à leur donner des clés pour mieux les appréhender dans leur quotidien. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est signataire de la [Charte Cyber](#). La sensibilisation des élèves comme des personnels aux bonnes pratiques et aux réflexes à mettre en œuvre pour répondre à l'enjeu de cybersécurité constitue un des axes majeurs de cet engagement.

Comment la communauté éducative peut-elle participer au Safer Internet Day ?



Axelle Desaint
est directrice
du pôle éducation
au numérique
de Tralalere,
directrice d'Internet
Sans Crainte
et coordinatrice
du Safer Internet
France

« Le **Safer Internet Day** est la journée mondiale pour un Internet sans crainte. Inscrite à l'agenda scolaire et temps fort du programme Phare, la 21^e édition de cette journée se déroulera le **6 février 2024 et tout au long des mois de février et mars** dans les établissements scolaires. Elle est, chaque année, l'occasion de sensibiliser à la protection des mineurs en ligne et à des pratiques numériques éclairées et responsables.

En France, le programme de sensibilisation Internet Sans Crainte du Safer Internet France est organisateur de l'événement. À cette occasion, **nous mettons à disposition des enseignants et enseignantes, et de toute la communauté éducative, des kits ateliers clés en main pour animer facilement des séances pédagogiques de sensibilisation en classe du primaire au lycée.**

Ces kits interactifs sont disponibles sur notre site et sur la plateforme Phare et permettent de travailler sur les principaux enjeux d'éducation numérique : équilibrer son temps d'écran, maîtriser sa vie numérique et les réseaux sociaux, favoriser le vivre-ensemble et prévenir le cyberharcèlement, vérifier l'information en ligne, décrypter les *fake news* et les discours de haine, etc.

Ils sont complétés de kits familles parents-enfants et parents-ados pour prolonger les échanges à la maison dans une démarche de co-éducation.

L'objectif principal est d'inviter les jeunes à s'interroger sur leur rapport aux écrans et leurs activités numériques, pour leur donner envie d'adopter de bons réflexes pour leur bien-être et leur sécurité en ligne. Cette édition s'intéressera particulièrement aux enjeux de la citoyenneté numérique et de nos responsabilités en ligne, pour nous-mêmes, les autres et la planète. Des kits spéciaux seront proposés à cette occasion. »

Le programme est à retrouver sur www.internetsanscrainte.fr/sid.

100 % DÉTECTION

ÉCOUTER LES VICTIMES : TROIS QUESTIONS À SAMUEL COMBLEZ



Samuel Comblez est psychologue de l'enfance et de l'adolescence. Durant une dizaine d'années, il a exercé la fonction de psychothérapeute en centre médico-psychologique en parallèle de sa fonction d'écouter et de rédacteur pour Fil Santé Jeunes. Enquêteur de personnalité dans le cadre des procédures de comparution immédiate, Samuel Comblez a également été le premier psychologue national chargé de la prévention du suicide au sein des prisons françaises, pour le compte du ministère de la Justice, au sein du dispositif Codétenus de soutien. Il a également été commissaire expert pour le Centre national du cinéma et de l'image animée au sein de la commission de classification des films pendant neuf ans. Il est directeur des opérations de l'association e-Enfance depuis 2017.

e-
enfance
3018

Ensemble, agissons pour
un monde numérique
responsable

Association Reconnue d'Utilité Publique

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis plus de dix ans, l'association e-Enfance agit au quotidien pour mener des actions de sensibilisation en milieu scolaire du primaire au lycée, dans le cadre extrascolaire et auprès des étudiants. Elle forme les élèves, les parents, les professionnels, ses pairs et ses partenaires sur les risques et les usages responsables d'Internet. Partenaire officiel du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans la lutte contre le harcèlement entre élèves, le 3018 est désormais le numéro national unique pour accompagner les élèves victimes, témoins ou auteurs de harcèlement en milieu scolaire, notamment de cyberharcèlement, et aider leurs parents et les professionnels dans leur rôle d'éducation. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est accessible 7 jours sur 7 de 9 heures à 23 heures, par téléphone, sur 3018.fr et par chat en direct, via Messenger et WhatsApp.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UN ÉLÈVE VICTIME DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT APPELE LE 3018 ?

Il est accueilli par un psychologue ou un juriste qui va l'écouter. Parler est la clé pour ouvrir la porte du changement. Ligne d'écoute depuis quinze ans, le 3018 est souvent le premier lieu où la victime ose se confier sans crainte d'être jugée. Cette prise de parole, parfois difficile et douloureuse, est toujours salutaire. Les écoutants offrent un espace et un temps pour aider la victime à développer une meilleure perception de la situation, en saisir le sens et construire des solutions rapides et efficaces.

Ligne d'actions pour les victimes, leur entourage familial ou amical et les professionnels, le 3018 instruit, pour chaque cas, un dossier contenant le descriptif de la situation et les éléments de preuves éventuels. Si la situation est évaluée comme étant constitutive de harcèlement et que des démarches ont déjà été initiées sans succès auprès de l'établissement scolaire, un signalement est réalisé sur la plateforme Stop Harcèlement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour une transmission aux référents harcèlement.

Dans le cas où le harcèlement se déroule également sur les réseaux sociaux, un signalement est effectué auprès des réseaux sociaux concernés pour

demander la suppression des contenus ou comptes incriminés. En vertu du statut de signaleur de confiance du numéro national auprès des réseaux sociaux, les signalements du 3018 sont traités de manière prioritaire et rapide. Selon les cas, il peut être nécessaire de signaler également à la plateforme Pharos (ministère de l'Intérieur), de faire une remontée d'information préoccupante aux services de l'Aide sociale à l'enfance, d'orienter vers une maison des adolescents pour une prise en charge psychologique, de préparer au dépôt de plainte, etc.

POURQUOI EST-CE TOUJOURS AUSSI DIFFICILE POUR LES ÉLÈVES VICTIMES D'OSER PARLER ?

Parce qu'ils ne sont souvent pas écoutés, que le harcèlement est minimisé ou considéré comme une fatalité ou un jeu sans conséquence. Le silence paraît aux victimes, prostrées par peur des représailles, être la meilleure des protections alors qu'il les enferme dans une relation d'emprise exercée par les harceleurs. Oser parler demande de la force que n'ont plus les victimes en proie aux peurs, aux doutes, parfois au désespoir. De la libération de leur parole, elles attendent des solutions qui conduisent au changement et permettent de retrouver un climat scolaire pacifié dans un cadre sécurisant.

Difficile de faire confiance aux adultes qui ne prennent pas la mesure d'une souffrance à laquelle ils ne savent pas répondre. Si parler ne produit aucun changement, la victime se tait et s'enferme dans son silence.

Trop souvent encore, les victimes augmentent leur seuil de tolérance à la maltraitance du harcèlement qu'elles subissent pour pouvoir le supporter. Elles se persuadent que c'est un mode de relation possible, qu'elles méritent la violence qu'on leur inflige, que les harceleurs ne sont jamais sanctionnés. Il est urgent que 100 % des situations détectées provoquent 100 % de mobilisation.

COMMENT ACCOMPAGNEZ-VOUS LES ÉLÈVES AUTEURS DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT QUI VOUS APPELLENT ?

La plateforme nationale 3018 est le guichet unique pour les victimes de harcèlement en et hors ligne. Elle s'adresse aussi aux témoins, aux auteurs et à leurs parents. Quand on a été harceleur sans en avoir conscience, qu'une action de prévention a aidé à réfléchir, que les remords sont trop envahissants, le 3018 est le lieu d'écoute pour opérer un changement de comportement. Pour ce faire, il est essentiel d'écouter l'auteur avec bienveillance pour l'aider à comprendre l'origine de son comportement et accepter la sanction. La colère, une discrimination, un manque d'empathie, la pression du groupe, un désir de vengeance peuvent l'expliquer. Le harceleur est souvent pétri d'une souffrance personnelle qu'il peine à exprimer et qu'il reporte sur la victime avec l'impression que sa violence diminuera son mal-être. Le 3018 est là pour rappeler la loi, permettre une prise de recul et orienter vers un accompagnement psychologique efficient. Les parents d'auteurs sont aussi les bienvenus au 3018 car ils sont parfois sidérés d'apprendre, lors d'un conseil de discipline, que leur enfant a harcelé. Culpabilité, questionnements, inquiétude, colère s'entremêlent et ont besoin d'être exprimés auprès des écoutants du 3018, qui sont présents pour aider les parents à accompagner leur enfant comme un adulte en devenir, un citoyen respectueux des valeurs de la République.



RÉFÉRENTS HARCÈLEMENT : PRIORITÉ AU LIEN ÉCOLE-FAMILLES



Nous remercions **Caroline Fourniol**, référente académique, ancienne proviseure vie scolaire, et **Mathieu Caillat**, référent harcèlement départemental, principal du collège de Boigne (Chambéry, Savoie), d'avoir répondu à nos questions. La cellule harcèlement de l'académie de Grenoble est pilotée par Caroline Fourniol et par Régis Vivier, inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire, assistés de Séverine Conquet, chargée de mission. Les cellules d'appui départementales comptent au total 26 professionnels (conseillers techniques de service social, inspecteurs de l'éducation nationale, personnels de direction), coordonnés par six référents départementaux « lutte contre le harcèlement ».

À QUEL MOMENT INTERVENEZ-VOUS POUR AIDER LES PERSONNELS DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS À GÉRER LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ?

Mathieu Caillat : Au niveau départemental, nous intervenons dans les 24 heures, dès que nous avons connaissance de l'existence d'une situation de harcèlement par interpellation des familles, du 3018, par un courrier adressé aux autorités, par un fait établissement ou par l'interpellation directe d'un collègue. Notre action vient en renfort des équipes ressource Phare, qui traitent avec efficacité la majorité des situations. Sur les situations les plus délicates, notre présence offre une prise de recul et permet d'explorer ou de revenir sur une piste qui n'a pas été suffisamment investie afin de trouver une solution pour que l'élève concerné retrouve des conditions d'apprentissage sécurisantes.

Caroline Fourniol : Au niveau académique, nous formons et accompagnons nos équipes, qu'elles soient départementales ou en établissement, en proposant supervision et co-intervention. Nous sommes sollicités, par exemple, pour former les équipes à cette écoute active, inconditionnelle et sans jugement. Accueillir l'émotion vive des parents, noter leurs mots, entendre leur ressenti des événements, sans juger. Reformuler. Accueillir la colère. Laisser un espace pour qu'elle se décharge. Entendre la souffrance des parents qui fusionne avec celle de leur enfant. Proposer un espace de soin. Savoir quand reprendre la main sur des propos

excessifs, recadrer, valoriser ce que les professionnels ont déjà mis en œuvre. Proposer un nouveau contrat. Apprendre à trouver les mots vrais qui permettent espoir et confiance là où la défiance, l'incompréhension, la solitude semblaient avoir pris place. Savoir l'urgence et savoir laisser le temps faire son œuvre d'apaisement.

« Toujours revenir à l'enfant, surtout si ce dernier est en décrochage, ou en voie de déscolarisation, afin d'ébaucher de nouvelles solutions, encore et toujours. »

COMMENT LE RÉFÉRENT FAIT-IL LE LIEN ENTRE L'ÉCOLE ET LES FAMILLES POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE POURSUIVRE LEUR SCOLARITÉ DANS DE BONNES CONDITIONS ?

MC : En soutien avec la direction et l'équipe ressource Phare, j'aide à l'application du protocole de traitement. Des actions concrètes sont identifiées : plan de classe, espaces sûrs lors de la demi-pension, par exemple en trouvant refuge au CDI, projet de classe autour du respect et de la coopération, etc. Avec les auteurs de violences et leur famille, les enjeux éducatifs et de communication sont tout aussi importants. J'aide alors les professionnels à identifier la bonne temporalité et le contexte favorable à une approche non blâmante et, lorsque cela est nécessaire, à la procédure disciplinaire qui conserve toute sa place pour garantir la justice scolaire et restaurative.

QUE CONSEILLEZ-VOUS AUX PERSONNELS DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS À L'ISSUE DE VOS INTERVENTIONS ?

MC : Je vérifie, en tant que référent départemental, que la journalisation des faits est intégrée par le chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale et le directeur d'école. Je priorise avec eux le suivi nécessaire, sur sept semaines, permettant de couvrir l'ensemble d'une période comportant des rendez-vous réguliers avec un membre protecteur investi par l'élève et sa famille. Cela balise le temps scolaire et permet à l'enfant et sa famille de retrouver un sentiment de confiance en l'École.

CF : En tant que référente académique, je rejoins cette priorité : celle du lien avec l'élève et sa famille. J'attire aussi l'attention des équipes sur la qualité du climat de classe et scolaire de leur établissement. Je suscite, dès que je peux, un projet sur les compétences psychosociales, une dynamique pour la mise en œuvre d'un groupe de parole des élèves, etc. Ces propositions sont reliées, au niveau académique, au déploiement de l'École promotrice de santé.

EN TANT QUE RÉFÉRENTE ACADÉMIQUE, COMMENT PILOTEZ-VOUS LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ?

CF : Le pilotage s'effectue sous l'autorité de notre rectrice, Mme Insel, dans le cadre de la gouvernance par les instances académiques lors des comités de direction et sous la responsabilité des directeurs

académiques des services de l'éducation nationale en département. Notre comité de pilotage permet d'impliquer les différents partenaires institutionnels, comme l'école académique de la formation continue, des conseillers techniques, les référents départementaux à temps plein, les coordonnateurs des formateurs, etc. Il a pour mission d'assurer les enjeux de prévention et de traitement par le déploiement de la formation, de la professionnalisation des acteurs et de coordonner les actions en y incluant les associations de parents d'élèves ainsi que les associations partenaires de l'École.

LE GOUVERNEMENT LANCE UNE CAMPAGNE CIBLANT LES ADULTES SUR LE THÈME « NE MINIMISONS PAS CE QUE VIVENT LES ENFANTS ». COMMENT ACCUEILLEZ-VOUS CETTE CAMPAGNE ?

CF : C'est une campagne importante, l'enjeu est de mettre en lumière de véritables mots d'enfants et d'adolescents. Des mots en apparence anodins, qui cachent en réalité une détresse parfois absolue. La souffrance de l'enfant doit être écoutée dès qu'elle s'exprime, tout en restant vigilant aux loyautés et au contexte familial.

Nos personnels de l'éducation nationale sont des professionnels engagés qui savent combien un environnement sûr est indispensable pour pouvoir apprendre. La présence des équipes ressources permet de veiller au climat scolaire et de prévenir ainsi les dérives relationnelles conduisant au harcèlement en milieu scolaire... pour que l'École d'aujourd'hui et de demain permette l'épanouissement de chacun.

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE CYBERHARCÈLEMENT ?



ÉLÈVES

Je suis la cible des attaques

- Je ne réponds pas aux commentaires
- Je me déconnecte de tous mes comptes
- Je conserve toutes les preuves
- Je signale
- Je ne reste pas seul

Je suis témoin des attaques

- Je supprime la photo ou le SMS
- Je ne fais pas de commentaires
- Je signale
- Je soutiens la victime

EN PARLER avec des personnes de confiance

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Plateforme nationale pour le harcèlement et le cyberharcèlement :
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

→ 3018 

FAMILLE/PARENTS DE LA VICTIME

• Rassurer son enfant, être à son écoute, l'éloigner d'Internet

• Effectuer un signalement sur le réseau social, demander le retrait des contenus au 3018

• Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels

• Porter plainte si cela s'avère nécessaire

PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Vis-à-vis de l'auteur

- Recevoir l'auteur s'il est identifié
- Effectuer une remontée d'incident
- Prévenir ses parents
- Engager une procédure disciplinaire
- Signaler le délit au procureur de la République

Vis-à-vis de l'élève victime

- Appliquer le protocole de prise en charge des victimes de harcèlement
- Recevoir la victime, ne pas la laisser seule. La soutenir, la rassurer, la mettre en confiance
- Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels
- Informer, recevoir et accompagner la famille dans ses démarches

PRÉVENIR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT
Ne pas agir seul

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

ANIMATION D'UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION AUTOUR DU FILM

PUBLIC

Le clip met en scène une situation de harcèlement entre collégiens d'une classe de 5^e. Il s'adresse à tous les élèves à partir du cycle 3.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier des situations qui peuvent constituer du harcèlement (ou du cyberharcèlement).
- Comprendre les émotions ressenties par les victimes.
- Expliquer le rôle des témoins.
- Savoir réagir face à une situation de harcèlement.
- Sensibiliser à la perception individuelle de la notion de jeu : jusqu'où peut-on jouer ?

CADRE PÉDAGOGIQUE

- Phare : 10 heures d'apprentissage.
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Enseignement moral et civique (EMC).
- Éducation aux médias et à l'information (EMI).
- Parcours citoyen.
- École promotrice de santé.
- Parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Éducation au développement durable.

QUELQUES INCONTOURNABLES POUR LA MISE EN PLACE DE CES SÉANCES

- Créer un climat propice à la bienveillance : pas d'évaluation ni de jugement.
- Si nécessaire, aménager la salle de classe.
- Laisser chacun formuler ses impressions, ses pensées, ses ressentis et ses questions en étant respecté : personne ne peut être interrompu.
- Respecter les limites de la liberté d'expression : pas de propos injurieux, pas de moquerie.
- Faire émerger les représentations/la parole, mais nul n'a obligation de parler.
- Écouter les autres : tout le monde doit pouvoir prendre la parole.
- S'engager à ne pas répéter les propos échangés pendant l'atelier, en particulier ceux qui auraient trait à la vie privée.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Solliciter l'appui d'un autre collègue pour animer les séquences.
- S'assurer, à l'occasion de la séance de sensibilisation, que les élèves identifient bien l'équipe ressource Phare de l'établissement.
- S'appuyer sur les ressources de la [plateforme Phare](#).

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

PISTES PÉDAGOGIQUES

DÉCRYPTER LE FILM

1^{re} partie : le jeu de la bombe virtuelle

1. Où les scènes d'ouverture se déroulent-elle ?
2. Que s'y passe-t-il ?
3. À quoi les élèves jouent-ils ? Qu'en pensez-vous ?
4. Quelle(s) discrimination(s) relevez-vous parmi les scènes suivantes :
 - « Enzo, tes vêtements, tu les as trouvés dans une poubelle ou bien ? »
 - « Léa, tes parents, ils ont oublié l'option beauté quand ils t'ont commandée ? »
 - « Ousmane, c'est "la baleine" ton 2^e prénom ? »
 - « Victor, toi c'est les garçons ou les garçons que tu préfères ? »
5. Quelles sont les réactions des élèves aux messages reçus ? Réagissent-ils tous de la même manière ?
6. Que font les autres personnages ?
7. Quels procédés la réalisatrice a-t-elle utilisés pour signifier la tension aux spectateurs ?
8. « Anaïs, tu veux bien nous faire plaisir et dégager du groupe pour toujours ? » Comprenez-vous le malaise d'Anaïs à la lecture de ce message ?
9. Qui est-ce qui met fin au jeu ? Que se passe-t-il ensuite ?
10. Pensez-vous que la situation d'Anaïs est résolue ?

2^e partie : « L'histoire ne s'arrête pas là. Et toi, que ferais-tu ? »

Scénario 1 : « Je ne fais rien »

1. Qu'apprend-on du quotidien d'Anaïs à l'école ?
2. Les élèves ont arrêté le jeu, mais le harcèlement subi par Anaïs a continué. D'après vous, pourquoi ?

Scénario 2 : « J'en parle à un adulte »

1. Qui est-ce qui a permis finalement de résoudre la situation ?
2. Pourquoi Anaïs refuse-t-elle, dans un premier temps, de demander de l'aide aux adultes ?

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE

1. Si vous étiez à la place d'Anaïs, à qui pourriez-vous en parler dans votre établissement ? Et en dehors ?
2. À quoi sert le 3018 ?
3. Pourquoi un même message peut-il provoquer des réactions différentes chez ses destinataires ?

DÉBATTRE

Est-ce difficile de parler à ses parents de ce qu'on vit, de ce qu'on voit, de ce qu'on ressent à l'école ? Pourquoi ?

LANCER UN DÉFI

« Si le jeu blesse, il faut que ça cesse. » Proposez votre slogan sur le même modèle !

APPROFONDIR

Comment le scénario des élèves du collège Françoise-Seligmann a-t-il été réadapté par la réalisatrice ?

Voir le film original des élèves ici : https://youtu.be/rVwmB_aMsuw

ou ici : <https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/pUN92Mp5TNsU1DaZk85b7i>

5 points clés

La différence peut être un prétexte au déclenchement d'une situation de harcèlement. La vidéo représente plusieurs messages illustrant des discriminations fondées sur 3 des 25 critères définis par la loi :

- la vulnérabilité résultant de sa situation économique : « Enzo, tes vêtements, tu les as trouvés dans une poubelle ou bien ? » ;
- l'apparence physique, notamment la grossophobie : « Léa, tes parents, ils ont oublié l'option beauté quand ils t'ont commandée ? » ; « Ousmane, c'est "la baleine" ton 2^e prénom ? » ;
- l'orientation sexuelle : « Victor, toi c'est les garçons ou les garçons que tu préfères ? »

Sous la pression du groupe, une initiative provoque un effet d'entraînement :

- Leader négatif : « On joue ? [...] Je commence. »
- Dynamique de groupe associée : « Pourquoi pas ? » ; « C'est quoi ton jeu ? ».
- Leader positif : « C'est pas parce qu'on a commencé à jouer à ce jeu qu'on est obligés de continuer... On arrête ? »
- Dynamique de groupe associée : les protagonistes reposent leur téléphone les uns après les autres.

L'une des caractéristiques du cyberharcèlement est l'« effet fantôme » : la victime vit quelque chose que personne ne voit, ni ne ressent. La victime est seule derrière son écran, même si elle est entourée ; l'auteur qui agit à l'abri des regards est soutenu par le groupe et éprouve une forme de toute-puissance.

- Izia jubile en lançant discrètement son jeu sans que ses parents ne puissent se douter de ce qu'elle fait.
- Anaïs se trouve démunie face au message qu'elle reçoit bien qu'elle soit chez elle dans un cadre sécurisant.

Le scénario « Je ne fais rien » illustre la responsabilité diffuse des élèves ayant pris part au jeu puis au harcèlement d'Anaïs de manière consciente ou inconsciente (conformisme, importance de la norme et de l'intégration au groupe) :

- « C'était une blague, c'était pour jouer » ;
- « On était 28 sur le groupe, personne n'a rien dit à propos du jeu, pourtant tout le monde a reçu des insultes » ;
- « Elle disait rien donc ... »
- « Je connaissais pas trop leur délire, ni leur mode de fonctionnement, peut-être que c'était un jeu entre eux ? » ;
- « On savait pas quoi faire » ;
- « Moi on m'a insultée, ça m'a rien fait ; on a tous pensé que c'était la même chose. »

Les témoignages des élèves évoquent le harcèlement subi par Anaïs :

- « Ce message, c'était que le début » ;
- « Elle s'en prenait plein la tête sur le groupe et petit à petit en vrai, des insultes, des pranks... » ;
- « Un jour, elle est juste pas venue à la cantine [...]. Ça devenait constant les "beurk" en la regardant manger. »

RESSOURCES

EMPATHIC, UN PROGRAMME D'INTERNET SANS CRAINTE (cycle 3)



Un programme



Empathic est un programme destiné en priorité aux élèves de cycle 3. Il répond aux objectifs pédagogiques des programmes scolaires d'enseignement moral et civique (BOEN n° 30 du 26 juillet 2018) et de français du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le programme permet aux enseignants de travailler l'empathie, le respect de soi et des autres afin de limiter l'émergence de situations de violence pouvant conduire au harcèlement.

Le programme Empathic articule 3 dispositifs pour sensibiliser, éduquer à l'empathie et développer cette capacité. Ces 3 dispositifs permettent d'aborder l'empathie par le corps, les perceptions et la pensée.

LA VERSION NUMÉRIQUE DU JEU DE L'OIE PAR LA MAE (cycle 4)

Le Jeu de l'oie est un support de prévention ludique à vocation pédagogique. Il a pour objectif de sensibiliser les adolescents au harcèlement sexiste, sexuel et homophobe. Ces comportements violents se retrouvent hors de l'enceinte scolaire, en particulier sur les réseaux sociaux et les téléphones portables.



Son **objectif pédagogique** est de sensibiliser les élèves de la 5^e à la 3^e aux risques engendrés par le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe, et de les faire réagir face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques. Des séquences de jeu peuvent être adaptées pour des lycéens.

Une version du Jeu de l'oie dématérialisée Non au harcèlement destinée au cycle 3 est disponible. Son objectif pédagogique est de sensibiliser les élèves du CM2 à la 6^e aux risques engendrés par le harcèlement et leur apprendre à se positionner et agir, qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.



CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION CONTRE LES LGBT+PHOBIES (lycée)

Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les LGBT+phobies se manifestent le plus souvent par du rejet, des mises à l'écart, des insultes, mais aussi par des violences physiques et du harcèlement. Les agissements et violences LGBT+phobes peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes et contribuent à la dégradation du climat scolaire. Les prévenir dans l'enceinte de l'établissement est donc une nécessité pour assurer la sécurité des élèves, leur bien-être et l'égalité entre toutes et tous.

Le **guide d'accompagnement** à l'usage de l'ensemble des personnels des établissements scolaires propose des pistes éducatives et pédagogiques pour déployer la campagne « Ici on peut être soi » et la faire vivre tout au long de l'année en mobilisant un ensemble d'acteurs contre les LGBT+phobies en milieu scolaire.



LES AFFICHES ET LES VIDÉOS DU PRIX NON AU HARCÈLEMENT



Vous pouvez exploiter les affiches et vidéos lauréates du prix Non au harcèlement. 38 affiches et 56 vidéos de deux minutes chacune sont à votre disposition pour aborder le harcèlement, le harcèlement sexiste et sexuel, le cyberharcèlement et, depuis l'année dernière, le harcèlement à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les affiches et vidéos sont disponibles sur la plateforme **Phare > Espace documentaire > Mallette Prix Non au harcèlement, lauréats toutes catégories.**

LES CAMPAGNES NATIONALES

Tous les clips de sensibilisation et leur guide pédagogique sont accessibles sur la plateforme Phare ou sur la page Non au harcèlement du site education.gouv.fr dans la rubrique **Agir > Campagnes de sensibilisation :**



2022-2023 :
Et si l'autre c'était toi ?



2020-2021 : Ce n'est pas parce qu'on est petit qu'on a des petits problèmes (spéciale 1^{er} degré)



2019-2020 :
À plusieurs on est fort contre le harcèlement



2018-2019 :
Une photo c'est perso, la partager c'est harceler

Les **livrets pédagogiques** sont conçus pour accompagner les professionnels souhaitant sensibiliser les élèves aux dangers des phénomènes de harcèlement grâce aux clips de sensibilisation produits par le ministère :

- la problématique du sexting non consenti chez les adolescentes et les adolescents (2018-2019) ;
- la force du collectif pour empêcher l'installation du phénomène (2019-2020) ;
- le harcèlement dans le 1^{er} degré (2020-2021) ;
- la relation harceleur-harcelé, l'isolement de la victime et l'importance de l'empathie (2022-2023).

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

nonaharcelement.education.gouv.fr